

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 102

11 janvier 2014

SOMMAIRE

Aesthetic & Care Center S.à r.l.	4863	Innoeva S.A.	4870
AltiCrest S.à r.l.	4860	International Transinvest S.A., SPF	4866
Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.	4881	Kiadylo S.à r.l.	4871
Assaada Films S. à r.l.	4871	Les Petits Doués S.à r.l.	4883
Boulogne Participations S.A.	4870	MAURON S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF	4882
Carven Lux S.à r.l.	4879	Mettymedia S.à r.l.	4879
Claren Road Master LuxCo B	4870	MFRI Luxembourg S.A.	4879
Climatherme S.A.	4869	Noble Holding International (Luxembourg NHIL) S.à r.l.	4880
Cursa S. à r.l.	4866	Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	4860
Danison Holding S.A.	4860	Senyar S.à r.l.	4874
Darlane S.à r.l.	4896	Sonodico Participations S.A.	4871
Delignum	4895	Strawberry Marketing S.à r.l.	4894
EFI S.A.	4895	Sub Lecta 3 S.A.	4895
EF (Luxembourg) S.à r.l.	4863	The Epic S.A.	4889
Ehblux A.G.	4895	TSHC S.à r.l.	4880
EPAM Systems S.à r.l.	4862	Uther Property S.à r.l.	4872
Europe Capital Partners Five S.A.	4873	Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l.	4883
Eye 1 S.à r.l.	4866	VITTORIA TIMBER, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	4880
Family Estate Services S.A.	4896	Warwick Holdings S.A.	4896
Felix S.à r.l.	4872	X-Oak Innovation S.à r.l.	4860
Fleet Point International S.A.	4882		
Fragrance Holdings II S.à r.l.	4874		
H2P4 S.à r.l.	4850		
Hathor SPF S.A.	4863		

H2P4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.684.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 182.258.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 October 2013;

and

2.- Mrs. Caroline DEFAUW, born in Gand, Belgium, on 10 June 1964 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium,

here represented by Solange Wolter-Schieres, prenamed, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 27 October 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of H2P4 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is two million six hundred eighty-four thousand five hundred Euros (EUR 2,684,500.-) divided into two million six hundred eighty-four thousand five hundred (2,684,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of Shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of Shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers (the "Managers"), including at least two (2) class A Managers (each a "Class A Manager") and one (1) class B Manager that shall be a Luxembourg based manager (each a "Class B Manager"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 The Managers will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

the sole signature of any Class A Manager;

the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Class A Managers, individually, may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' Resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of the following year, provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31st December 2013.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg Law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Shares:

Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO	2,351,622 Shares
Mrs. Caroline DEFAUW	332,878 Shares
Total:	<u>2,684,500 Shares</u>

All these Shares have been fully paid up by a:

a) contribution in cash of fifty-nine thousand five hundred Euros (EUR 59,500.) (the "Contribution in Cash"); and

b) a contribution in kind of one thousand two hundred fifty (1,250) shares in Compagnie Financière de Volterra SPRL, a Belgian société privée à responsabilité limitée with registered office at Avenue des Statuaires 116, B-1180 Brussels, Belgium, registered with the Belgian Trade Register under number 0468.582.254 and one thousand three hundred seventy-five (1,375) shares in Belforti SA, a Belgian société anonyme with registered office at Avenue des Statuaires 116, B-1180 Brussels, Belgium, registered with the Belgian Trade Register under number 0468.733.001 (the "Contribution in Kind"), together evaluated at two million six hundred and twenty-five Euros (EUR 2,625,000.-)

The proof of the existence and the evaluation of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by a valuation report signed by the manager of Compagnie Financière de Volterra SPRL and Belforti S.A., on October 27, 2013.

The valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The amount of fifty-nine thousand five hundred Euro (EUR 59,500.-) is as now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 3,200.-.

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through their proxyholders, the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Pierfrancesco POZZI ROCCO, born in Turin, Italy, on 28 July 1962 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, as Class A Manager;

- Mrs. Caroline DEFAUW, born in Gand, Belgium, on 10 June 1964 and residing at 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium, as Class A Manager; and

- Mrs. Stéphanie GRISIUS, born in Luxembourg, on 27 May 1976 and professionally residing at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager

The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse à 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 octobre 2013;

et

Madame Caroline DEFAUW, née à Gand, Belgique, le 10 juin 1964 ayant son adresse à 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgium,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes.

Lesquels comparants représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de H2P4 S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentric") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentric a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 2.684.500,-) divisé en deux millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents (2.684.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et " Associé" sera interprété en conséquence.

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions concernant l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitations, accepter des capitaux ou autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en rémunération de cette contribution et peut affecter ces contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts. Afin de dissiper tout doute, toute décision ci-dessus mentionnée pourra, sans que cela ne soit une obligation, affecter tout montant alloué à un contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de provisions différentes dans les présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des Parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

7.1 Lorsqu'il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Lorsqu'il y a plusieurs Associés:

7.2.1. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales;

7.2.2. Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois-quarts des Parts Sociales appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3. Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants (les "Gérants"), y inclus au moins deux (2) Gérants de classe A (chacun un "Gérant de Classe A") et un (1) Gérant de classe B (chacun un "Gérant de Classe B") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers:

par la seule signature d'un (1) Gérant de Classe A;

par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B;

par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, les Gérants de Classe A pourront individuellement déléguer n'importe lesquels des pouvoirs du Conseil de Gérance pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participer en personne à la Réunion du Conseil selon l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participantes à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou pas.

14. Exercice social et comptes annuels. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, étant entendu qu'à titre de mesure de transition, la première année sociale de la Société commence le jour de sa constitution et se termine au 31 décembre 2013.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, d'une prime d'émission et d'autres réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre, inclut tous les autres genres;

(b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Mr. Pierfrancesco POZZI ROCCO	2.351.622 Parts Sociales
Mrs. Caroline DEFAUW	332.878 Parts Sociales
Total:	2.684.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par:

a) un apport en numéraire de cinquante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 59.500,-) (l'Apport en Numéraire"); et

b) un apport en nature de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales dans Compagnie Financière de Volterra SPRL, une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège sociale à Avenue des Statuaires 116, 1180 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro 0468.582.254 et de mille trois cents soixante-quinze (1.375) parts sociales dans Belforti SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège sociale à Avenue des Statuaires 116, 1180 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro 0468.733.001 (l'Apport en Nature"), évaluées ensemble à deux millions six cent vingt-cinq mille Euros (EUR 2.625.000,-).

La preuve de l'existence et l'évaluation de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant par un certificat d'évaluation signée par les gérants de Compagnie Financière de Volterra SPRL et Belforti S.A., en date du 27 octobre 2013.

Le certificat d'évaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui au formalités de l'enregistrement.

Le montant de cinquante-neuf mille cinq cents Euros (EUR 59.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3.200,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, ont pris, via leurs mandataires, les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né à Turin, Italie, le 28 juillet 1962 ayant son adresse à 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgique, comme Gérant de Classe A;

- Madame Caroline DEFAUW, née à Gand, Belgique, le 10 juin 1964 ayant son adresse à 16, avenue des Erables, 1640 Rhode St. Genèse, Belgique, comme Gérant de Classe A; et

- Madame Stéphanie GRISIUS, née à Luxembourg, le 27 mai 1976 ayant son adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Classe B.

2 - Le Siège Social de la Société est établi à 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54481. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171545/561.

(130208956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 173.297.

—
Résolution de l'actionnaire unique en date du 18 novembre 2013

Il est

RESOLU de nommer Mr. Cyrus Jilla, 25 Cannon Street, London, EC4M 5TA, United Kingdom en qualité de Gérant de Optegra Holdings (Luxembourg) S.à r.l. avec effet au 18 novembre 2013.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2013175010/13.

(130213048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

AltiCrest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.525.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176424/10.

(130215385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

X-Oak Innovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.176.

—
Les comptes annuels au 30 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176351/10.

(130214589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Danison Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 83.009.

—
L'an deux mille treize, le vingt novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANISON HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 83009, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 44 du 9 janvier 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 août 2001, publié au Mémorial C numéro 139 du 25 janvier 2002
- en date du 10 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1577 du 4 novembre 2002.
- en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 789 du 03 avril 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise HÜBSCH, employée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne variateur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les associés comparants détiennent la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libelle comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-duché du Luxembourg vers l'Italie, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique; et adoption par la Société de la nationalité Italienne avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés en Italie;

3. Transformation de la Société en une société à responsabilité limitée Italienne, modification de la dénomination sociale de la Société de "DANISON HOLDING SA" en "DANISON HOLDING Srl" et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation Italienne avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre de commerce et des sociétés Italien;

4. Confirmation que la Société restera, à la suite du transfert et du changement de nationalité, propriétaire de tous les actifs et passifs sans discontinuité ni restrictions;

5. Approbation des comptes intermédiaires de la Société;

6. Démission de tous les administrateurs de la Société et du commissaire et décharge (quitus) accordée pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Nomination d'un nouveau gérant;

8. Mandat donne au gérant ainsi nommé, agissant individuellement, pour réaliser le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg vers l'Italie et accomplir toutes les actions, formalités et procédures nécessaires ou requises afin de finaliser le transfert conformément à la législation Italienne, y compris pour effectuer toute modification qui s'avérerait nécessaire afin de réaliser le transfert, notamment la modification des statuts de la Société;

9. Divers.

III. Que l'Assemblée a prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, l'établissement principal, le lieu de gestion effective et l'administration centrale de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et plus particulièrement au Via del Caravaggio 3 à I-20144 Milano.

En conséquence de ce transfert, la Société adoptera la nationalité Italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique, avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés en Italie.

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société, dans la mesure où cela est nécessaire, afin de les rendre conformes à la législation Italienne.

La Société changera sa dénomination de "DANISON HOLDING SA" en "DANISON HOLDING Srl".

Une copie des statuts en langue italienne ainsi modifiés, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Etant entendu que les formalités juridiques prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces nouveaux statuts reformulés conformément à la législation italienne devront être accomplies et cette modification prendra effet à la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés Italien.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confirmer que la Société demeurera, à la suite du transfert et du changement de nationalité, propriétaire de tous les actifs et passifs sans limitations ni discontinuité. La Société continuera des lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs en-cours ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

Cinquième résolution

Après la présentation des comptes intermédiaires de la Société pour la période prenant fin au 30 septembre 2013, non modifiés à ce jour et préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'Assemblée décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexes au présent acte pour être soumis avec le présent procès-verbal.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les administrateurs de la Société ainsi que le commissaire, avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés italien, et de leur accorder pleine et entière décharge (quitus) pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée, conformément à la législation italienne, Zeno Aldo Fedeli demeurant à Milan en tant que gérant de la Société, avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés Italien.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner mandat au gérant ainsi nommé, agissant individuellement, aux fins de compléter le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg vers l'Italie et d'accomplir toutes les actions, formalités et procédures nécessaires ou requises afin de finaliser le transfert conformément au droit italien, y compris pour effectuer toute modification qui s'avérerait nécessaire afin de réaliser le transfert, notamment la modification des statuts de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.785,-.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2013. Relation GRE/2013/4733. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013173061/108.

(130210951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

EPAM Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.409.

En date du 2 décembre 2013, le gérant unique a changé de nom comme suit:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. a changé de nom pour devenir Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Stijn Curfs
Mandataire

Référence de publication: 2013169598/14.

(130206585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

EF (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.300.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.974.

—
EXTRAIT

Le 22 Novembre 2013, les gérants de la Société ont consenti à prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Louis Brenninkmeijer avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Wolter Brenninkmeijer, résidant professionnellement au 81 Fulham Road, 3^{ème} étage, Michelin House, SW3 6RD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013169595/14.

(130207219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Hathor SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.039.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 novembre 2013

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dominique RANSQUIN et des sociétés FIDELIN S.A. et BIA S.A. de leur poste d'administrateur ainsi que de la démission de la société BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A. de son poste de commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- Madame Nicole HENOUMONT, employée privée, née à Arlon le 19/02/1959 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne le 19/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968 et demeurant professionnellement au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et comme nouveau commissaire:
- La société AUDITEX SARL ayant son siège social au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559.

Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2019.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 287 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 3A Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013169673/26.

(130206708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Aesthetic & Care Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 181.964.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Michelle Payeur, de nationalité française, née le 4 juillet 1957 à Creutzwald (France) demeurant au 31, rue Louis Couturier, à F-57600 Forbach (France).

ici représentée par Madame Françoise Carrier, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

2. Madame Françoise Carrier, de nationalité française, née le 26 juillet 1960 à Vichy (France), demeurant au 1, rue Josy Printz, L- 5841 Hesperange. Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

A tout moment un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation, gestion et mise à disposition de locaux d'un centre de soins, ainsi que l'assistance, le marketing, développement et l'organisation d'évènements dans le domaine des soins.

Elle pourra également exercer l'activité d'intermédiaires rémunéré dans tous types services de direction, de management, d'assistance administrative, commerciale et/ou touchant la gestion en général, ainsi que l'achat et vente de tous produits de soin, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet,

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination AESTHETIC & CARE CENTER S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme il est dit, déclarent souscrire les cent vingt cinq (125) parts sociales comme suit:

- | | |
|------------------------------------|-----------|
| 1. Mme Michelle Payeur | 100 parts |
| 2. Mme Françoise Carrier | 25 parts |

Les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent euros (1.200,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant pour une durée indéterminée:
- Madame Françoise Carrier, demeurant professionnellement au 1, rue Josy Printz, L- 5841 Hesperange
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, la comparante a signé avec le notaire.

Signé: F. CARRIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53532.

Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165882/120.

(130203300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2013.

Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.137.

Les statuts coordonnés au 28 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013173991/12.

(130213191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Cursa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.404.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue à Luxembourg le 18 décembre 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 décembre 2013 que:

1. l'associé unique a décidé de clôturer la liquidation.
2. l'associé unique a décidé que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013176613/18.

(130216634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

International Transinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 21.365.

L'an deux mille treize le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "INTERNATIONAL TRANSINVEST S.A., SPF", avec siège social à L-2249 Luxembourg, 41 boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 79 du 21 mars 1984, modifiée suivant acte reçu par le notaire Edmond SCHROEDER, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 451 du 27 juin 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 432 du 22 mars 2007, modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2458 du 13 novembre 2010 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 21.365.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Conversion des 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale en 7.500 actions sans désignation de valeur nominale et attribution des nouvelles actions aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital social

2. Pouvoir est accordé au Conseil d'Administration en vue procéder à l'échange des actions

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille Euro), représenté par 7.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions ont été entièrement libérées et sont nominatives. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire». La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée par inscription dans le registre des actionnaires:

- a) En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- b) En regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

En cas de démembrement, l'usufruitier exercera seul les droits de vote attachés aux actions dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à l'exception des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts, le nu-propriétaire exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec l'usufruitier.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, exception faite de l'hypothèse du démembrement d'actions pour laquelle l'exercice du droit de vote est réglé par les dispositions de l'alinéa qui précède, la société a le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société. Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.

4. Insertion dans les statuts d'un nouvel article 4 qui aura la teneur suivante:

Les actions de la Société sont librement cessibles.

Cependant en cas de démembrement des actions, ni le nu-propriétaire ni l'usufruitier ne sont autorisés à céder leur droit respectif aussi longtemps que le titulaire de l'usufruit est une personne distincte du titulaire de la nue-propriété.

Toute cession d'actions, de quelque manière qu'elle s'opère, à un tiers est soumise aux conditions suivantes:

- Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers doit notifier son intention par lettre recommandée aux autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du cessionnaire potentiel, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

- Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'acquisition des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun des autres actionnaires.

- Le droit de préemption s'exerce pendant un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la lettre les avisant de la proposition de cession, faute de quoi ils sont censés de manière irréfragable avoir renoncé à leur droit de préemption. Le droit de préemption ne pourra porter que sur l'ensemble des actions offertes à la vente.

- Au cas où la procédure de préemption n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions ou faute d'exercice de leur droit de préemption par les autres actionnaires, les actionnaires autres que le cédant désigneront dans un délai de 30 jours et par écrit le cessionnaire de leur choix, qui pourra être la société elle-même, qui pourra les racheter suivant les conditions fixées à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales. En l'absence de désignation d'un cessionnaire

par les actionnaires à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession conformément aux conditions prévues par sa notification initiale.

- Les règles relatives au droit de préemption telles que décrites ci-dessus sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, échange, donation ou autre. L'inobservation de ces règles entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

Par ailleurs lorsqu'un actionnaire vend des actions à un tiers et que la procédure de préemption n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions ou faute d'exercice de leur droit de préemption par les autres actionnaires, l'actionnaire cédant devra offrir aux autres actionnaires la possibilité de vendre toutes leurs actions aux mêmes conditions (droit de suite).

5. Modification de l'ancien article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes de l'actif social et des bénéfices. En cas de démembrement des actions, l'usufruitier aura droit au paiement des dividendes et du boni de liquidation. Le nu-proprétaire aura droit au remboursement du capital, au remboursement des actions en cas de liquidation et de manière plus générale, à tous paiements, distributions ou remboursements autres que ceux limitativement attribués à l'usufruitier, en application de ce qui précède.

6. Modifications subséquentes des statuts et renumérotation des articles des statuts

7. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir les 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale en 7.500 actions sans désignation de valeur nominale qui seront attribuées à l'actionnaire actuel tel qu'indiqué dans la liste de présence attachée aux présentes.

Tout pouvoir est accordé au Conseil d'administration à l'effet de procéder aux écritures qui s'imposent dans le registre d'actionnaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille Euro), représenté par 7.500 actions sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions ont été entièrement libérées et sont nominatives. Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-proprété par un autre actionnaire dénommé «nu-proprétaire». La titularité de l'usufruit et de la nue-proprété des actions sera matérialisée par inscription dans le registre des actionnaires:

c) En regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;

d) En regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété.

En cas de démembrement, l'usufruitier exercera seul les droits de vote attachés aux actions dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires à l'exception des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts. Lors des assemblées générales extraordinaires modificatives des statuts, le nu-proprétaire exercera les droits de vote attachés aux actions de manière conjointe avec l'usufruitier.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, exception faite de l'hypothèse du démembrement d'actions pour laquelle l'exercice du droit de vote est réglé par les dispositions de l'alinéa qui précède, la société a le droit de suspendre tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la société.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi. Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans les statuts un nouvel article 4 qui aura la teneur suivante:

«

Les actions de la Société sont librement cessibles.

Cependant en cas de démembrement des actions, ni le nu-proprétaire ni l'usufruitier ne sont autorisés à céder leur droit respectif aussi longtemps que le titulaire de l'usufruit est une personne distincte du titulaire de la nue-proprété.

Toute cession d'actions, de quelque manière qu'elle s'opère, à un tiers est soumise aux conditions suivantes:

- Tout actionnaire désireux de céder ses actions à un tiers doit notifier son intention par lettre recommandée aux autres actionnaires. Cette notification comprend l'identité du cessionnaire potentiel, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix et les conditions auxquels la cession devrait s'opérer.

- Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'acquisition des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun des autres actionnaires.

- Le droit de préemption s'exerce pendant un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la lettre les avisant de la proposition de cession, faute de quoi ils sont censés de manière irréfutable avoir renoncé à leur droit de préemption. Le droit de préemption ne pourra porter que sur l'ensemble des actions offertes à la vente.

- Au cas où la procédure de préemption n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions ou faute d'exercice de leur droit de préemption par les autres actionnaires, les actionnaires autres que le cédant désigneront dans un délai de 30 jours et par écrit le cessionnaire de leur choix, qui pourra être la société elle-même, qui pourra les racheter suivant les conditions fixées à l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales. En l'absence de désignation d'un cessionnaire par les actionnaires à l'issue de ce délai, l'actionnaire cédant pourra réaliser son projet de cession conformément aux conditions prévues par sa notification initiale.

- Les règles relatives au droit de préemption telles que décrites ci-dessus sont applicables peu importe la forme juridique de la cession: vente, échange, donation ou autre. L'inobservation de ces règles entraînera la nullité de la cession intervenue, tant entre les parties que vis-à-vis de la société.

Par ailleurs lorsqu'un actionnaire vend des actions à un tiers et que la procédure de préemption n'aboutirait pas faute de rachat de la totalité des actions ou faute d'exercice de leur droit de préemption par les autres actionnaires, l'actionnaire cédant devra offrir aux autres actionnaires la possibilité de vendre toutes leurs actions aux mêmes conditions (droit de suite).»

L'assemblée décide de procéder à une renumérotation des articles suivants.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 10 (article 11 suite à la renumérotation précédente) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Chaque action donne droit à une fraction proportionnelle au nombre d'actions existantes de l'actif social et des bénéfices. En cas de démembrement des actions, l'usufruitier aura droit au paiement des dividendes et du boni de liquidation. Le nu-proprétaire aura droit au remboursement du capital, au remboursement des actions en cas de liquidation et de manière plus générale, à tous paiements, distributions ou remboursements autres que ceux limitativement attribués à l'usufruitier, en application de ce qui précède.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53087. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013167499/183.

(130204548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.437.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/12/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013176589/12.

(130215238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Boulogne Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.027.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 décembre 2013 que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation de la société et a pris les résolutions suivantes:

- Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant 5 ans à l'ancien siège social de la société.
- Les sommes nécessaires au paiement des créances non encore liquidées sont consignées entre les mains des liquidateurs.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175438/14.

(130214895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Claren Road Master LuxCo B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.458.

—
Veuillez noter le changement de l'adresse des gérants suivants:

L'adresse privée de M Ronan Carroll est:

15A, rue du Grünewald

L-1646 Senningerberg

et l'adresse professionnelle de M John P. Berkery est:

Lansdowne House

57 Berkeley Square

London W1J 6ER

United Kingdom

Luxembourg, le 12 Décembre 2013.

Pour Claren Road Master LuxCo B S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013175478/19.

(130214420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Innoeva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.240.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013174121/11.

(130212526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

**Kiadylo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Assaada Films S. à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7421 Cruchten, 6, Kinnekswee.

R.C.S. Luxembourg B 133.237.

L'an deux mil treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Ries, employé privé, demeurant à L-7421 Cruchten, 6, Kinnekswee.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ASSAADA FILMS S.à r.l.», ayant son siège social à L-7421 Cruchten, 6, Kinnekswee, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2796 du 4 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1008 du 14 mai 2009.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en KIADYLO S.à r.l. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le nom de la société est KIADYLO S. à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'achat et la vente en gros et en détail de vêtements, d'habillements ainsi que d'accessoires pour dames, hommes et enfants ainsi que le négoce de tissus et autres matières quelconques pouvant être utilisés pour leur production. La vente se fait en surface commerciale ou par moyens électroniques.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, extension et le développement, tant sur le marché national que le marché international.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. RIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54951. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171956/43.

(130210698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Sonodico Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 83.428.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre poste de commissaire aux comptes de votre société.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Messieurs les Actionnaires, l'expression de nos salutations distinguées.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pour Auditserv Sàrl

Monsieur Didier SCHRAUB

Gérant

Référence de publication: 2013176247/14.

(130214555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

**Uther Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Felix S.à r.l.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.148.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Wise Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B137.528 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by M. Julien Courbis, lawyer, residing in Luxembourg, acting pursuant to a proxy given under private seal.

(I) The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(II) The appearing party has requested the undersigned notary to document that:

The appearing party is the sole shareholder of Felix Sàrl, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B180.148 and incorporated following a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, on August 4, 2013, published in the Mémorial C number 2707 of October 30, 2013 (the "Company").

(III) The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the name of the Company from its current name of "Felix Sàrl" to "Uther Property S.à r.l.";
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolution; and
3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from its current name of "Felix S.à r.l." to "Uther Property S.à r.l.".

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the article 1 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

«There is formed a private limited liability (société à responsabilité limitée) under the name Uther Property S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 15, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven hundred ninety-five euro (EUR 795.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de Novembre.

Par-devant Nous, Maître Roger Arensdorff, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Wise Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B137.528 (L'"Associé Unique").

représentée par Julien Courbis, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de Felix Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180.148 et constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2707 du 30 octobre 2013 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination actuelle de la Société de «Felix S.à r.l.» en «Uther Property S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution ci-dessus; et
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes: Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination actuelle de la société de «Felix Sàrl» en «Uther Property S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Uther Property S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept cent quatre-vingt quinze euros (EUR 795,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: COURBIS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 52057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172189/94.

(130210310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Europe Capital Partners Five S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013173112/10.

(13021686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Fragrance Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.113,79.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.518.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son associé:

- Suite au changement de forme juridique de l'associé, la dénomination sociale de l'associé de la Société est désormais Fiduciaria Centro Nord S.p.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013176720/14.

(130216126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Senyar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.312.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.111.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.058 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Senyar S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.111, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on 19th December 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 445 on 22 February 2013 (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 5,300,000 (five million three hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issue of 5,300,000 (five million three hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 47,700,000 (forty-seven million seven hundred thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 5,300,000 (five million three hundred thousand Euro) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 5,300,000 (five million three hundred thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 47,700,000 (forty-seven million seven hundred thousand Euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of EUR 53,000,000 (fifty-three million Euro) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 53,000,000 (fifty-three million Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 5 November 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) HE Sheikh Feisal Qassim F. Th. Al-Thani, residing professionally at Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23rd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar, category A manager of the Company;

b) Mr. Mohammad Abdelqader Darwish Al-Ramahi, residing professionally at City Tower Building, 22th floor, Q-Doha, category B manager of the Company;

c) Mr. Tarek Mahmoud Mohamed Elsayed, residing professionally at Aamal Company Q.S.C., 22nd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Hotel, P. O. Box 22466, Doha, Qatar, category B manager of the Company;

d) Mr. Amer Sandawi, residing professionally at Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23rd Floor, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar, category B manager of the Company; and

e) Mr. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category C manager of the Company.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L.: 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred) shares.

The notary acts that the 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred Euro), represented by 5,312,500 (five million three hundred twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

(...)

No other amendments to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.058 Associé Unique)),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de Senyar S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.111, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 445 le 22 février 2013 (la «Société»).

II - Que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 5.300.000 EUR (cinq millions trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 5.312.500 EUR (cinq millions trois cent douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 5.300.000 (cinq millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 47.700.000 EUR (quarante-sept millions sept cent mille Euros), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère que l'assemblée a été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.300.000 EUR (cinq millions trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 5.312.500 EUR (cinq millions trois cent douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 5.300.000 (cinq millions trois cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 47.700.000 EUR (quarante-sept millions sept cent mille Euros), affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 53.000.000 EUR (cinquante-trois millions d'Euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 53.000.000 EUR (cinquante-trois millions d'Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 5 Novembre 2013, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) HE Sheikh Feisal Qassim F. Th. Al-Thani, demeurant professionnellement à Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar, gérant de catégorie A de la Société;

b) M. Mohammad Abdelqader Darwish Al-Ramahi, demeurant professionnellement à City Tower Building, 22^{ème} étage, Q-Doha, gérant de catégorie B de la Société;

c) M. Tarek Mahmoud Mohamed Elsayed, demeurant professionnellement à Aamal Company Q.S.C., 22^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Hotel, P. O. Box 22466, Doha, Qatar, gérant de catégorie B de la Société;

d) M. Amer Sandawi, demeurant professionnellement à Al Faisal Holding Co. W.L.L., 23^{ème} étage, City Tower, Adjoining Renaissance Doha City Center, P. O. Box 22477, Doha, Qatar, gérant de catégorie B de la Société;

e) M. Douwe Hendrik Jacob Terpstra, demeurant professionnellement à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie C de la Société.

Tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Al Rayyan tourism & investment Company Europe S.A.R.L.: 5.312.500 (cinq millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 5.312.500 (cinq millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 5.312.500 EUR (cinq millions trois cent douze mille cinq cents Euros), représenté par 5.312.500 (cinq millions trois cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune».

(...)

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14806. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165113/243.

(130201688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2013.

MFRI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 181.855.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 12 décembre 2013, l'actionnaire unique de la Société a confirmé que les administrateurs suivants:

- Catherine Koch, Administrateur de catégorie B;
- Karl Schmidt, Administrateur de catégorie A;
- Bradley Edward Mautner, Administrateur de catégorie A.

sont nommés à durée déterminée et ce pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

MFRI Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013178055/19.

(130217539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Mettymedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6230 Bech, 4A, rue de Consdorf.
R.C.S. Luxembourg B 43.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013178052/11.

(130216688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Carven Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 137.868.

L'an deux mille treize, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «ACHEM S.A.», une société ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, Luxembourg L-2320, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83384

ici valablement représentée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, et agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société «CARVEN LUX S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137868, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1168 du 14 mai 2008, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «CARVEN LUX S.à r.l.», prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique DECIDE de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur de la Société:

Monsieur Marc SZTYKMAN, gérant de société, demeurant au 10, rue de l'Abbaye, F-75006 Paris, France.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. SCHROEDER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2013. Relation EAC/2013/15929. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013173006/42.

(130210757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Noble Holding International (Luxembourg NHIL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.770.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pour Noble Holding International (Luxembourg NHIL) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013176027/12.

(130214768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

VITTORIA TIMBER, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.748.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Madame Nathalie THUNUS et de Messieurs Luciano DAL ZOTTO et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Nico BECKER, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

VITTORIA TIMBER, Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013176332/17.

(130214183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

TSHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.810.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176295/10.

(130214845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.945.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires détenant l'intégralité du capital social de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois dénommée «Arlington Berkeley Luxembourg S.C.A.», ci-après la «Société», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 154.945, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2068, du 4 octobre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 juillet 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2460, du 4 octobre 2013,

en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles sont restées annexée au susdit acte du 25 juillet 2013 reçu par le notaire soussigné.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 25 juillet 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013, Relation: LAC/2013/35060, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 19 août 2013 sous la référence L130143583.

En effet, au point 3. de l'ordre du jour ainsi que dans la troisième résolution de la version française et anglaise a été erronément indiqué comme suit:

Version anglaise:

Agenda:

3. To pay an aggregate redemption price of sixteen million one hundred ninety one thousand five hundred thirty United States dollars (USD 16,191,530.-) to HS Canada.

Third resolution

The Shareholders resolved to pay an aggregate redemption price of sixteen million one hundred ninety one thousand five hundred thirty United States dollars (USD 16,191,530.-) to HS Canada.

alors qu'il aurait fallu indiquer:

Agenda:

3. To pay an aggregate redemption price of sixteen million one hundred ninety one thousand five hundred fifty-one United States dollars (USD 16,191,551.-) to HS Canada.

Third resolution

3. The Shareholders resolved to pay an aggregate redemption price of sixteen million one hundred ninety one thousand five hundred fifty-one United States dollars (USD 16,191,551.-) to HS Canada.

Version française:

Agenda

3. Payer un prix de rachat total de seize millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente dollars américains (USD 16.191.530,-) à HS Canada.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de payer un prix de rachat total de seize millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente dollars américains (USD 16.191.530,-) à HS Canada.

alors qu'il aurait fallu indiquer:

3. Payer un prix de rachat total de seize millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante et un dollars américains (USD 16.191.551,-) à HS Canada.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de payer un prix de rachat total de seize millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent cinquante et un dollars américains (USD 16.191.551,-) à HS Canada.

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2013. Relation: LAC/2013/53989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013171954/66.

(130210141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Fleet Point International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 66.000,00.

Siège social: L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

R.C.S. Luxembourg B 145.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pascal Hals

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2013175685/12.

(130214680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

MAURON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 29.797.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Luciano DAL ZOTTO, Nico BECKER et Guy SCHOSSELER, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Madame Nathalie THUNUS, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Pour extrait conforme

MAURON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Référence de publication: 2013175959/17.

(130214124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Les Petits Doués S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Helmdange, 155, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 78.721.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 17/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013175867/13.

(130215092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 182.042.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of November.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bausch & Lomb International, Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at One Bausch & Lomb Place, Rochester, New York 14604, United States of America; represented by Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given on 25 November 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares to establish as follows:

"A. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the owner of the shares hereafter issued and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of "Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow and raise money in any manner (except by way of public offering) and pledge any or all of its assets to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may further guarantee and pledge any or all of its assets to secure the indebtedness of, grant loans to or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company is authorised to acquire and dispose of all kind of intellectual property and the rights derived there from, including, but not limited to trademarks, patents, copyrights, customers lists, goodwill and commercial names and to grant licenses with respect to such intellectual property.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative appointed by the board of managers within the limits of such authorisation.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication if such communication is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing so all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager and at least one B manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Such circular resolutions shall be ratified in a subsequent board of managers' meeting held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Bausch & Lomb International, Inc., as aforementioned, by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500);

The total subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named entity, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - Marcin Edward Jedrzejuk, born in Warsaw, Poland on 11 November 1969, residing professionally at Valeant IPM, Marynarska 15, 02-674 Warsaw, Poland as A Manager; and
 - Kuy Ly Ang, born in Phnom Penh, Cambodia on 16 February 1967, residing professionally at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg as B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder representing the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bausch & Lomb International, Inc., une corporation constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à One Bausch & Lomb Place, Rochester, New York 14604, États-Unis d'Amérique;

représentée ici par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, par le biais d'une procuration donnée le 25 novembre 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

«A. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après émises et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée sous le nom de "Valeant Holdings Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir and gager et nantir tous ou partie de ses actifs aux fins de garantie des obligations, accorder des prêts à, ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société est autorisée à acquérir et vendre tout type de propriété intellectuelle et les droits issues de propriété intellectuelle, y compris sans limitation les marques, brevets, droits d'auteur, clientèle, fonds de commerce et nom commercial.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant

unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance dans les limites du mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura la possibilité de choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique, télégraphe, télégramme, télex ou télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires si telle communication est initiée du Grand-Duché de Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A et au moins un gérant B, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

De telles résolutions circulaires seront ratifiées lors d'une réunion du conseil de gérance ultérieur tenu au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.»

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

La totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales a été souscrite comme suit:

- Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ont été souscrites par Bausch & Lomb International, Inc., pour un prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Le prix total de souscription de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est entièrement alloué au capital social.

Toutes les parts sociales ont été payées, de telle manière que la somme de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt la comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Marcin Edward Jedrzejuk, né à Varsovie, Pologne le 11 novembre 1969, ayant son adresse professionnelle à Valeant IPM, Marynarska 15, 02-674 Varsovie, Pologne, en tant que gérant A; et
 - Kuy Ly Ang, né à Phnom Penh, Cambodge le 16 février 1967, ayant son adresse professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg en tant que gérant B.

Dont acte, passé à Echternach, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168638/336.

(130204963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

The Epic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 182.055.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

POLYFORM S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151.724, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc WAGNER, promoteur, né le 13 juin 1980 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «THE EPIC S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a en outre pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;
- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à

un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que soit par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A soit par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2^e mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire intégralement les trois cents dix (310) actions comme suit:

La société POLYFORM S.A., pré-qualifiée, trois cents dix actions	310
Total des actions: trois cents dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, représentée comme dit ci-avant, pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs de Catégorie A:
 - Monsieur Marc WAGNER, promoteur, né le 13 juin 1980 à Ettelbruck, demeurant à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains;
 - Monsieur Max BAUER, promoteur, né le 3 décembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
3. A été appelé aux fonctions d'Administrateur de Catégorie B:
 - Madame Line BAUER, employée, née le 30 avril 1977 à Luxembourg, demeurant à L-8126 Bridel, 5, rue Guillaume Stolz.

4. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

La Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que soit par la signature individuelle d'un Administrateur de Catégorie A soit par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

5. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

6. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

7. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. WAGNER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14337. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 novembre 2013.

Référence de publication: 2013168618/258.

(130205116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 49.714.

L'an deux mille treize.

Le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1) Monsieur Bruce TIERHOFF, dirigeant de société, né à Paris (France) le 03 décembre 1953
demeurant à F-92310 Sevres, 18, Chemin des Lacets

2) Madame Ariane DE MOURZITCH, dirigeante de société, née à Issy Les Moulineaux(France) le 28 décembre 1952
demeurant à F-92310 Sevres, 18, Chemin des Lacets

ici représentée par Monsieur Bruce TIERHOFF, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée STRAWBERRY MARKETING S.à r.l., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.714

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 05 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 143 en date du 30 mars 1995,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par MILLE (1.000) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (€ 12,50,-) chacune, est réparti comme suit:

1) Monsieur Bruce TIERHOFF, prénommé CINQ CENT DIX PARTS SOCIALES	510
2) Madame Ariane DE MOURZITCH, prénommée QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX PARTS SOCIALES	490
TOTAL: MILLE PARTS SOCIALES	1.000

1) Les comparants, présents ou représentés, prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore à L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.

suite à cette décision la première phrase de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{ère} phrase. "Le siège social de la société est établi à Pétange."

2) Les alinéas 2 et suivants de l'article 6 sont supprimés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Tierhoff, Mourzitch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013172699/42.

(130210491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 168.540.

Les statuts coordonnés au 29/11/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013172649/12.

(130210459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Delignum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9954 Goedange, 5, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 135.749.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176616/10.

(130215430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

EFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176670/10.

(130215693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Ehblux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.243.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17/12/2013.

Référence de publication: 2013176671/10.

(130215730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Darlane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.624.

—
Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales signé le 12 septembre 2013:

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 12 septembre 2013, entre:

1. Monsieur Daniel Galhano, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

Et

2. La société Argent Business Inc, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Venterpool, Plaza 2, Tortoia, British Virgin Islands.

Il en résulte ce qui suit:

Monsieur Daniel Galhano, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

déclare céder à la société Argent Business Inc, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Wickhams Cay 1, Road Town, Venterpool, Plaza 2, Tortola, British Virgin Islands,

12.500 parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 Euro chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Darlane S.à r.l. établie et ayant son siège social à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.624.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Darlane S.à r.l.

Référence de publication: 2013176626/24.

(130215612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Warwick Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 21.767.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013172805/11.

(130210067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Family Estate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.032.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 décembre 2013 à 12h30, les actionnaires de FAMILY ESTATE SERVICES S.A. ont décidé la clôture de la liquidation de FAMILY ESTATE SERVICES S.A. et ont désigné l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au 14, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILY ESTATE SERVICES S.A.

Simone RETTER

Liquidateur

Référence de publication: 2013176707/17.

(130216265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
